

Moustier

Mag'info



Ordures ménagères

Vie Municipale

P.02

Le projet du café
commerce

Action Communale

P.04

Le projet SAS Farges

Action InterCommunale

P.10

Inauguration
Mairie

Vie Communale

P.15

INFOS UTILES

Nuisances sonores

Les aboiements de chien peuvent être considérés comme une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques sont susceptibles de constituer un trouble anormal de voisinage aussi bien au sein d'un immeuble que dans une maison individuelle, et aussi bien la nuit qu'en journée. C'est une source récurrente de litige entre voisins. Si vos démarches (signalements, courriers en recommandé avec AR) restent vaines, vous pouvez saisir le conciliateur de justice (voir encart rose).



Inauguration du bâtiment Mairie

Le 20 janvier les Moutiérouses et Moustiérouses ont été invités à l'inauguration du bâtiment de la mairie suite aux travaux de réhabilitation.



L'application qui permet de recevoir toutes les alertes ou informations de la commune.

Téléchargeable depuis votre téléphone ou tablette sur Playstore/Appstore



EAU POTABLE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DOUSTRE LUZÈGE VENTADOUR

Abonnement, location compteur 90.73 €/an + 1,85 €/m3 d'eau
Remplacement compteur d'eau : 144 €
Étalonnage d'un compteur : 84 €
Branchement - forfait jusqu'à 10 ml de tranchée : 1200 €
Branchement - au-delà de 10 ml : 60 €/ml **attention risque d'augmentation**
Fermeture ou ouverture de l'eau : 42 €

Tél : 05 44 40 16 42 - syndicat.eaux.dlv@gmail.com
Lun-Mar-Jeu-Ven : 8h30-12h00 et 14h00-17h00
Mer-Sam : 8h30-12h00



LOCATION DES SALLES

pour les habitants de la commune

Salle polyvalente

Location à la journée :
120 €/j hiver (octobre à avril)
90 €/j été (mai à septembre)
Supplément cuisine 50€/j

Location pour une réunion,

participation chauffage :
6 € salle de réunion mairie
12€ salle des fêtes



Conciliation de Justice

Contact : Stéphanie Neyrat
07.50.04.61.50

stephanie.neyrat@conciliateurdejustice.fr

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Le conciliateur peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

Le conciliateur tient une permanence à la mairie d'Egletons sur RDV les 3ème lundis après-midi et 4ème mercredi de chaque mois.

CANTINE

Le repas : 2,85 €



FIBRE

Orange nous informe que tous les abonnements cuivre devraient être résiliés avant le **31 janvier 2027**



Le passager fait sa demande de trajet qui est envoyée aux conducteurs inscrits sur sa commune.
voir flyer joint avec ce journal

NUMEROS UTILES

Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Urgence : 15
Pharmacie de garde :
09 86 02 42 60
Médecin de garde :
118 418 docteur
Vétérinaire de garde : 3115

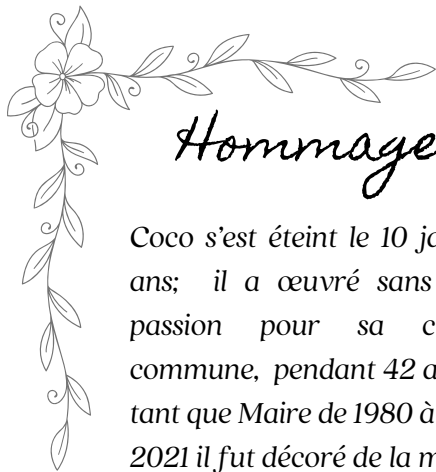
INFOS LOCALES

ÉTAT CIVIL



Bienvenue aux nouveaux arrivants

- Thibaud HUGER au Theil
- Matéo IGLESIAS SOTELO au Bourg
- Adrien REBIERE au Bourg
- Joan OLIVIER et Charlotte PAWLAK à Sérilhac
- Daniel PHILIPPE au Bourg
- Adrien DE LA CRUZ au Bourg
- Virgile PASQUIER et Marie ESTEVE au Bourg
- Norbert PACTHOD à Gibiat
- Nicolas DECHAUD et Blandine ROUSSET aux Bouyges
- Mathilde SORET et Philippe ROYER à Prailoux
- Marie PATON au Theil



Hommage à Coco

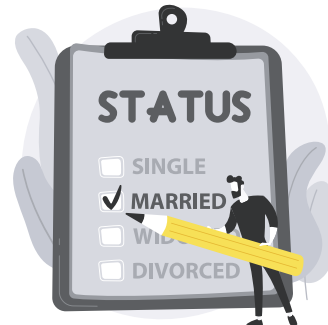
Coco s'est éteint le 10 janvier 2024 à 85 ans; il a œuvré sans relâche et avec passion pour sa commune, notre commune, pendant 42 ans dont 25 ans en tant que Maire de 1980 à 2005. En octobre 2021 il fut décoré de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale. Merci Coco pour tout ce que tu as fait, ton passage régulier en Twingo avec ta chienne et tes plaisanteries nous manquent.

Les décès

- Sébastien ADELIN au Theil
- Rose GUEVARA veuve VERGELY à Sounit
- Michel ESTRADÉ à la Chanselve
- Jean-Pierre CARRON au Lot de Gourdon
- Brigitte FRABTSCHI épouse CHASSAC à Sounit
- Aimée LACROIX née VIALLE à Sounit
- Lucienne MAUDUIT née SCHOLL à Messence
- Charles ROUGERIE à Gibiat
- Claude SERRE à Sounit

Les Mariages

- Nicolas MADELRIEUX et Gaëlle GIFFARD, 12 août 2023
- Jérôme COTTIN et Christelle JOUVE, le 19 août 2023



Remise des médailles le 9 octobre 2021

02



Le service des ordures ménagères



Café commerce

07



Travaux moulin de Chamalot



Inauguration des travaux de la mairie

04

15

SOMMAIRE

- 01 Le mot du maire
- 02 Les ordures ménagères
- 03 Compte rendu des conseils municipaux
- 04-06 Projet d'aménagement du bourg
- 07 Travaux
- 08 Coupe du rocher Cervière
- 09 Restructuration cimetière
- 10 Zone Tras Le Bos
- 11 Eaux et énergies
- 12 Château de Ventadour
- 13 Urbanisme
- 14 Notre école : "Les Petits Troubadours"
- 15 Inauguration des travaux de la mairie
- 16-19 Les associations
- 20 Faits inédits



NOUS JOINDRE

Lundi, Vendredi : 8h à 12h - 13h30 à 17h30

Mardi : 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h à 12h - 13h30 à 18h30

📍 2 Place de la Mairie
19300 Moustier-Ventadour

☎ 05.55.93.08.76

@ mairie.moustier.ventadour@wanadoo.fr

🌐 <https://moustier-ventadour.blog4ever.com>

Scannez moi



*et retrouvez
toutes les informations
de votre village*

EDITO

Le mot du maire



Madame, Monsieur,

En ce début d'année recevez tous mes vœux de bonheur pour 2024 en vous souhaitant une vie paisible, conviviale dans notre merveilleuse commune avec en priorité une bonne santé à la base de tout.

Ayons encore une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés en 2023. Rendons hommage à Coco qui vient de partir avec 42 ans de mairie et 25 ans Maire. Merci Coco tu nous as construit une superbe commune où il fait bon vivre.

L'équipe municipale fait son maximum pour que notre cadre de vie demeure préservé et calme avec la qualité de vie que nous pouvons tous de plus en plus apprécier en comparaison avec de nombreuses situations regrettables et non enviables. Par la restructuration du bourg avec un café commerce et une halle, nous espérons retrouver un lieu de rencontre et une activité villageoise d'autrefois.

2024 devrait être marquée par la construction d'un café sur une parcelle récemment achetée sur le couderc face au platane et terrain de boules.

Un collectif a été créé en juin ; il s'est aussitôt mis au travail et il s'est donné pour mission de définir les activités du café commerce et de les animer. Je leur souhaite pleine réussite, les élus leur apportent tout leur soutien.

2023 a été une année relativement calme en projets afin d'aborder dans de bonnes conditions les gros projets pour les années à venir en aboutissant à un début d'aménagement du bourg dès 2024 faisant suite à près de trois ans de concertations et d'études.

Le projet présenté par l'architecte le 4 décembre a emporté l'enthousiasme des élus et du collectif. Les travaux devraient commencer en 2024 et se terminer en 2025 pour la saison estivale espérons. Pour cela, il nous faudra un partenariat fort avec un soutien de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la ComCom associés à une implication active du collectif et des habitants; ce qui semble se profiler du fait d'une contribution à la vie sociale, économique et touristique du territoire. Merci à tous les partenaires d'être à l'écoute et de faire naître ce projet.

Cette année a été aussi riche en animations et festivités présentées par les associations. Je les remercie toutes : le Foyer Rural, la Chasse, la Gym, l'APE qui a été relancée et le collectif qui est né en 2023.

D'autres animations tests (Food Truck, La Ville à Joie) ont fait leur preuve pour la deuxième année consécutive et préfigurent de pérennité et développement autour d'un package café commerce et halle.

Le château a vu une belle saison touristique cet été avec une bonne fréquentation, probablement amplifiée par le nouveau parcours d'interprétation inauguré en mai et que je vous invite à visiter.

L'Office du Tourisme a mis en place des Pass gratuits pour les habitants de la commune que vous pouvez obtenir en mairie sur simple demande.

On ne peut évoquer Ventadour sans une pensée émue et un hommage à Jean Boinet qui pendant toute sa carrière a œuvré pour le développement touristique et culturel autour des ruines de Ventadour.

Merci Jean pour ce que tu nous laisses. espérons que nous serons à la hauteur pour poursuivre ton action.

L'année 2024 sera marquée également par une coupe de renaturation des pentes sous la route de Neuvic face au château à hauteur du rocher Cervière. Cette coupe exceptionnelle par son exploitation câble mat (jamais vu en Corrèze) s'impose par des pentes extrêmement raides d'une part et par le fait qu'il s'agit d'une méthode qui préserve le plus le sol.

Les douglas laisseront place ensuite à la repousse de feuillus comme historiquement et en symbiose avec les bois du massif qui portent le château. L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable à cette coupe.

Coté SAS Farges c'est le ralenti face aux différentes difficultés liées aux recours contre le PLUI et la DUP. Le projet d'extension ne se fera pas comme prévu du fait des risques d'annulation du PLUI et de la DUP qui imposeraient la restitution des terres à ses propriétaires.

Ainsi la ligne de tri des billons et de sciage se fera sur la commune d'Egletons au dessus des ex-bassins et non du coté du Moustier; position que nous défendons afin de contenir davantage les nuisances sur la zone déjà existante.

Bonne année 2024

Christophe Petit

POUR QUE CHAQUE DÉCHET DEVIENNE UNE RESSOURCE

COLLECTE SELECTIVE EN PORTE EN PORTE sauf au Bourg et Gibiat en container

La collecte des sacs jaune s'effectue
tous les 15 jours.

Il faut sortir vos sacs la veille.

Janvier.....	Les 11 et 25
Février.....	Les 8 et 22
Mars.....	Les 7 et 21
Avril.....	Les 4 et 18
Mai.....	Les 2,16 et 31
Juin.....	Les 13 et 27
Juillet.....	Les 11 et 25

Service des Ordures Ménagères
93 rue de la Borie,
19300 EGLETONS
05 55 93 00 93

Horaires de la déchetterie
du mardi au samedi
de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
fermée dimanche et lundi

TOURNEE DES ENCOMBRANTS EN PORTE EN PORTE

La collecte des encombrants est réalisée
une fois tous les deux mois.

Par enlèvement, dans la limite d'une tonne,
la redevance est de 55,00 euros

Février.....	Le 7 février
Avril.....	Le 3 avril
Juin.....	Le 5 juin

Encombrants acceptés : Meubles, tables, canapés, fauteuils, portes, matelas, sommiers, tapis, moquettes, cuisinières, chauffe-eau, ballons d'eau chaude, cumulus, cuves, vélos, radiateurs, gros électroménager (frigo, congélateurs,...).

Encombrants refusés : Équipements sanitaires, pneus, déchets toxiques, déchets de travaux particuliers et de démolition, bois de charpente, planches, déchets verts, linges de maison, bouteilles de gaz, amiante.



LE POINT SUR LA RÉFORME DE LA COLLECTE DES ORDURES

Déchets

Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

**Pour diminuer vos déchets,
laissez-vous séduire par le compostage !**

La Communauté de communes Ventadour-Égletons-Monédières vous propose des kits de compostage afin de diminuer le poids de vos ordures ménagères et de valoriser vos déchets biodégradables. Le kit comprend un composteur, un bio-seau et un guide de compostage pour vous aider à vous lancer dans la démarche.



MODÈLE 445L



MODÈLE 620L

Le coût pour l'utilisateur est de 35€ pour un composteur 445 litres et de 41€ pour un composteur 620 litres, grâce à une participation à hauteur de 50% de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières.

Pour l'obtenir :

- kit à retirer au Service Ordures Ménagères
- kit réservé aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes (fournir la dernière facture de la REOM).
- kit à régler après réception du titre de paiement

Service des ordures ménagères
93 rue de la Borie
Egletons
05.55.93.00.93




Les nouveautés ?

Les ordures ménagères devront bientôt être déposées comme les emballages dans des colonnes qui vont être créées. Les sites semblent maintenant validés avec un ancien point qui demeurera comme celui du **bourg de Moustier-Ventadour**.

Plus récemment, une nouvelle plateforme d'accueil de PAV (Point d'Apport Volontaire) vient d'être construite à **Gibiat sur la route de la Valade**; pour l'instant les habitants peuvent y amener leurs emballages, à terme ils y déposeront ordures ménagères, verres et papiers.

Le **PAV des Farges** se situera sur la route de Tonnant, à la sortie du village, sur une parcelle communale ; celui du **lotissement de Gourdon** sera à coté de l'abri de bus et celui de **Sounit** sur la parcelle communale en bordure de voirie au départ de l'impasse du Vieux Chêne.

Enfin il devrait y avoir une plateforme sur la route de Lapeau dans un délaissé du département directement à droite vers Egletons en provenance de la Croix du Pilar.

LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Il s'agit de résumés des comptes rendus, pour les versions intégrales consultez le blog internet.

8 septembre 2023

- Approbation à l'unanimité de la convention avec le lycée P Caraminot pour la confection des repas de l'école
- Demande de subvention de 20 000€ pour les travaux de restauration et d'aménagement du moulin de Chamalot auprès du conseil départemental.
- Changement des horaires de travail de l'adjoint technique pour pouvoir réaliser l'entretien de la cage d'escalier des communs privés du bâtiment de la mairie.
- Désignation d'un référent « déontologie » pour les élus locaux.
- Une information relative au logement.
- Le logement studio de la mairie a été attribué à un étudiant.
- Accueil de Damien Larue, directeur de l'entreprise Farges, qui vient présenter le projet d'extension de la SAS Farges qui a été invité par le maire (voir page 10).

1er décembre 2023

- Mise à jour de la convention de déneigement
- Acceptation d'une convention avec l'ONF
- Avis sur le parc éolien en projet sur le territoire voisin.
- Définition des zones ZAEnR
- Attribution des logements vacants
- Modification des statuts du SIAEP Doustre Luzège Ventadour
- Mise à jour du tableau du classement des voies communales.
- Transfert d'une parcelle dans le domaine public de la commune.
- Aliénation d'un chemin rural dans la zone bois.
- Echange de terrain au lieu dit le Pont des Bouyges.
- Signature des demandes d'urbanisme au nom de la commune.
- Dépenses nouvelles d'investissement 2024.
- Augmentation des loyers au 01-01-2024.
- Augmentation des plafonds des primes IFSE pour les agents communaux.
- Virements de crédits.
- Admissions en non-valeur et créances éteintes M49.
- Admissions en non-valeur et créances éteintes M57.



Journée nettoyage des dépôts sauvages au Rocher Cervières le samedi 2 mars en matinée, manifestez-vous auprès des associations de la commune ou bien inscrivez vous à la mairie.

La commune continue à aider l'installation des récupérateurs d'eau à hauteur de 50 %. Faites votre demande à la mairie pour un récupérateur d'eau de pluie de plus de 300 litres.



15 août 2023

80ème anniversaire de l'attaque du camp de Chamalot. Commémoration à la stèle de Single à Chamalot.



AMÉNAGEMENT DU BOURG : LE COUDERC



Dès 2020, la commune de Moustier-Ventadour a engagé le projet de la création d'un café multiservices dans le cadre du réaménagement de son Bourg, dans l'objectif de :

- mettre en valeur le patrimoine bâti du Bourg et son cadre paysager
- affirmer le bourg comme porte d'entrée du château de Ventadour et contribuer à sa valorisation touristique
- développer des espaces de convivialité et de services, pour les habitants et les visiteurs, notamment par la création d'un café multiservices.

Le schéma d'aménagement a permis de définir les grandes orientations et de retenir l'idée de compléter la **construction du café multiservices** par celle d'une **halle**.

En 2022, les caractéristiques de l'ensemble des aménagements sont définies permettant de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet et de justifier l'acquisition foncière en 2023.

Le **couderc** conservera ses principales caractéristiques : les arbres seront toujours présents, les pelouses seront maintenues, le terrain de pétanque légèrement déplacé, le chemin à l'arrière (vers le tertre) sera mieux matérialisé par des pierres en granit.

Les **éléments patrimoniaux** (puits, four...) seront visibilisés et réhabilités.

Enfin la **voirie** sera réduite en largeur pour mieux valoriser le couderc et affirmer le caractère piéton du Bourg.

La halle : Un signal fort à l'entrée du bourg

A l'entrée du bourg depuis Egletons, une halle de 122 m² sera édifiée en bordure du carrefour.

Construite en bois, elle présentera des caractéristiques classiques avec sa toiture à 2 pans couverte d'ardoise. A l'intérieur, l'entrait retroussé (principale pièce de bois horizontale) permettra d'avoir un volume plus important propice aux festivités, à des événements culturels, à des marchés...



Le café multiservices : *qualité architecturale et environnementale, fonctionnel.*



Le café multiservices sera situé en bordure de la route menant au château. Il vise à :

- **développer une activité de petite restauration et de débit de boissons** de 60 m² en intérieur, et une terrasse de 45 m²
- **proposer une boutique de proximité** : dépôt de pain, produits locaux ... de 16 m²
- **proposer un espace convivial et d'animation** : expositions, livres, concerts...

Cette construction neuve, remplacera l'actuel petit chalet. Toutefois **le mur en pierre**, vestige d'une ancienne grange, sera conservé. Dans la même logique, le puits sera valorisé et le four reconstruit à terme. Ce mur constituera l'élément singulier du bâtiment et séparant la façade en deux parties; celle de gauche, visible depuis l'entrée du bourg sera dédiée à la boutique de proximité, et celle de droite, la plus importante avec une grande façade vitrée, correspondra à la partie café. A l'intérieur, l'usager pourra passer d'une partie à l'autre sans sortir du bâtiment.

Outre, la pierre, ce nouveau bâtiment sera constitué de matériaux nobles : ardoises, bois, paille... pour s'insérer le plus respectueusement dans le bourg. Le végétal aura aussi une place importante pour agrémenter l'ensemble mais aussi pour prévenir des périodes chaudes et de la lumière éblouissante. Une pergola végétale prendra place au-dessus de la terrasse, et pourra être complétée par des voiles d'ombrage.

Ce dessin d'ambiance montre l'intérieur de la partie café.

Au fond, un mur haut et aveugle sera adapté pour accueillir des expositions. Juste devant, une sur-élévation jouera le rôle de scène lors de représentations ou de concerts. Juste à côté, en retrait à gauche, un espace cosy sera aménagé avec du mobilier.

Le premier plan sera occupé par le mobilier pour la restauration et le débit de boissons, qui pourra être enlevé à l'occasion d'évènements. Tout cet espace est ouvert vers l'extérieur, la terrasse, et fait face au couderc et à la halle.



COÛT DES OPÉRATIONS

Projet structurant : le Coudere (2024-2026)

- Café commerce : 446 000 €
- Halle : 162 500 €
- Espace public : 128 200€, comprenant parking, voirie, espaces paysagers et déplacement du monument aux morts.
- Petit patrimoine : 55 000€ comprenant four à pain et puits

Que va devenir le monument aux morts ?



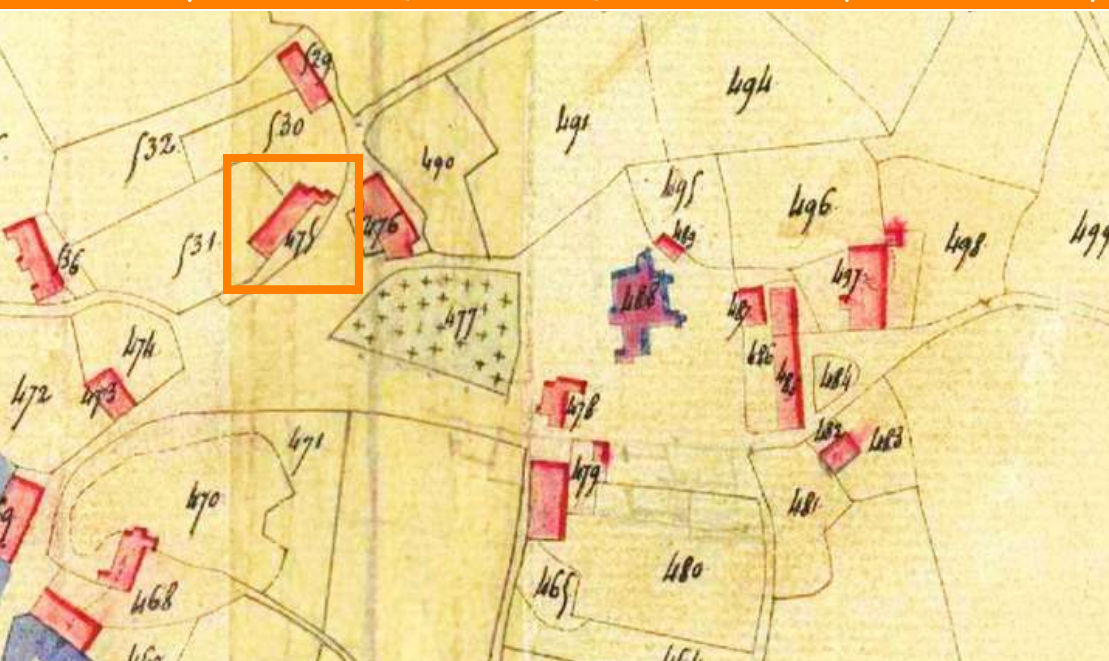
La construction du monument aux morts a été décidée par le conseil municipal de Moustier-Ventadour en décembre 1923 en hommage aux enfants de la commune morts sur les champs de bataille de la grande guerre; il est l'œuvre du sculpteur Tony Carcenat originaire des Hautes Alpes. Le monument est unique et toujours en bon état. Il a été sculpté dans la pierre du Vaucluse.

Situé à l'entrée du Bourg, à l'emplacement de la future halle, il va être translaté à proximité de la mairie afin de lui proposer un espace commémoratif plus généreux. A cette occasion, il sera nettoyé.

L'intégralité du monument sera déplacée : statue, socle, et bordure, afin de conserver son unité. Le représentant des anciens combattants et de l'antenne départementale du Souvenir Français, associé au projet, a validé le principe.

LA CARTE

LE CAFÉ MULTISERVICES RENOUÉ AVEC LE CARREFOUR ANCIEN



Le café multiservices va s'appuyer sur le pignon Ouest vestige restant du bâtiment situé sur la parcelle 475 du cadastre de 1837.

La halle se trouvera en face sur l'espace public au carrefour de plusieurs accès, Château, Egletons, St Hilaire et La Blancherie.

Sur ce plan qui a presque deux cents ans, on distingue bien l'ancien cimetière (aujourd'hui maison d'habitation) qui sépare les deux espaces publics Coudere et Tertre.

source : cadastre de 1837 archives départementales de la Corrèze

L'église : histoire de cloches et de toit

Les travaux de toiture sur la chapelle du transept sont en cours; nous attendons la visite de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de L'ABF (Architecte des Bâtiments de France) afin de constater l'ensemble des dégâts. Selon leurs rapports, de simples travaux d'entretien peuvent être préconisés et effectués; si des pathologies plus importantes sont présentes, elles feront l'objet d'une tranche de travaux supplémentaire moyennant subventions avec appel d'offre sous l'égide de la DRAC.

Lors de l'inspection du clocher et des cloches, nous avons pu accéder à la charpente de l'église au-dessus de la voute; il existe effectivement un escalier à vis au niveau de la sacristie. Cet escalier est muré dans la partie basse; la partie haute est condamnée par une ferme de la voute. L'escalier est en partie effondré et comporte de nombreux gravats. A ce jour sa remise en service n'est pas possible.

L'entreprise spécialisée, mandatée pour l'inspection des cloches, envisage des travaux moins contraignants que ceux proposés précédemment; si le montant du devis le permet, la réparation sera effectuée cette année et ainsi les cloches pourront sonner à nouveau.

L'accès aux combles et aux cloches ne peut se faire que par l'extérieur avec l'aide d'une nacelle en passant sous une cloche, le dégagement est trop faible pour permettre un accès sécurisé, nous envisageons de le modifier. Le rejointoiement supérieur du pignon prévu fin 2023 a été reporté à cause des intempéries, il sera réalisé dès que le temps le permettra.

La Croix : après de nombreuses années d'absence, la Croix St Jean est de retour à la demande Monsieur DEGOUSTINE.

Elle se situe sur la route du Moustier, proche de la croisée du chemin allant à Sounit.

Réalisée par nos soins avec une vieille poutre de chêne et scellée sur son socle de pierre, elle devrait perdurer de nombreuses années.



Le moulin de Chamalot : réalisation du projet et mise en valeur de l'ensemble

Les tables de pique-nique vous attendent dès les beaux jours au moulin de Chamalot. Un sentier d'interprétation de la faune et de la flore est en cours de création avec la collaboration d'un groupe d'étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée de Neuvic.

La couverture est déposée, une bâche protège la machinerie et les murs existants, les chemins d'accès ont été réalisés par le maçon. Les pluies importantes de fin d'année n'ont pas permis de poursuivre les travaux. Le parking permettant le stationnement de 3 ou 4 véhicules est réalisé.



COUPE DE RENATURATION DU ROCHER CERVIÈRE

La commune possède plusieurs parcelles forestières (environ 60 ha), gérées avec l'aide de l'ONF. Elles sont issues de sectionaux des différents hameaux. Des parcelles ont été mises en valeur par la plantation de résineux au cours des années 60, notamment à Prailloux, à la Chanselve et à la Valade dont dépend la zone située au Rocher Cervière, sous la route départementale de Neuvic face au château de Ventadour.



Les différentes vues tant du château que sur le château depuis la route départementale, souffrent de la présence d'arbres plantés qui maintenant atteignent pour certains plus de trente mètres de haut.

Le choix des essences d'arbres, à l'époque, s'était porté sur le douglas, espèce non endémique et ayant pris la place des chênes, bouleaux et autres aulnes présents sur ces contreforts face à l'édifice remarquable.

Le conseil municipal a décidé de réaliser une coupe de renaturation sur toute la partie communale, entre la route départementale et le ruisseau de la Vigne, sur environ neuf hectares. A terme, une surveillance sera opérée pour vérifier que les espèces endémiques se réimplantent bien sur la zone.

Les études conduites par l'ONF ont montré la grande difficulté pour exploiter les douglas présents avec des moyens classiques (abatteuse, porteur...). Les dernières analyses proposent une exploitation par « câble mat » (photo ci-contre).

Cette solution permet d'atteindre les ravins très abrupts et surtout protège les sols du ravinement. La proposition retenue devrait permettre de retirer un bénéfice financier pour la commune malgré les difficultés d'exploitation.

Cette exploitation par « câble mat » sera la première réalisée en Corrèze et servira certainement d'exemple pour de futurs chantiers risquant d'impacter des zones sensibles. L'opération devrait se dérouler à partir du mois de mars jusqu'à mai 2024 et conduira à fermer la route de Neuvic durant environ deux mois et demi.

La commune a demandé à l'ONF d'étudier le broyage des branches et leur valorisation; action non prévue initialement. Au-delà de l'effet environnemental il est visé parallèlement de réduire au maximum les risques futurs d'incendie.

Toujours dans l'objectif de renaturation de la zone, il est organisé par la commune une opération de récupération des nombreux déchets présents sous la route avec l'aide de bénévoles et en partenariat avec le département de la Corrèze le samedi 2 mars 2024 (avis aux intéressés : prendre contact avec la mairie ou une des associations de la commune).

Le rocher Cervière dans les années 1930 puis 2030 !!!



Le rocher Cervière en 2024 avant la coupe



RESTRUCTURATION DU CIMETIÈRE : VERS LA FIN DU PROCESSUS

Reprise des terrains communs

Chaque commune a l'obligation d'avoir des terrains communs (anciennement appelés fosse commune) dans son cimetière. Toute personne a la possibilité d'être inhumée gratuitement dans le cimetière de son lieu d'habitation ou de décès. L'inhumation se fait en pleine terre, dans un terrain commun et sans acte de concession.

A l'issue d'un délai minimum de cinq ans, la commune peut exercer une procédure de reprise et récupérer l'espace après exhumation et transfert des restes en ossuaire si la famille ne régularise pas en achetant une concession.

La procédure de reprise s'est achevée le 30 novembre 2022 ; à l'issue de cette période la commune a repris quatre emplacements et trois ont été régularisés par l'achat de concessions.

Parmi les quatre concessions, deux emplacements feront l'objet d'un entretien par la commune, savoir :

- un emplacement pour un Mort pour la France,
- un emplacement avec sépulture classée (le curé François Serre).

Au final, deux emplacements sont libérés (Carré 1 - n°161 et 164)



Tombes en état d'abandon : fin de la procédure

La procédure a commencé par une information aux familles par le biais du bulletin municipal et d'affichages au cimetière. Un premier constat a été effectué le 6 septembre 2022 à 9h30 au cimetière afin de dresser un procès-verbal de constat d'abandon par le maire.

A la suite un affichage au cimetière a été fait à trois reprises, à chaque fois pendant une durée d'un mois et entrecoupé d'un retrait d'affichage de 15 jours, ce qui nous a amené en janvier 2023.

Un an plus tard, à partir de début 2024, un deuxième constat sera formalisé et si ce dernier confirme l'état d'abandon, la commune reprendra l'emplacement comprenant le caveau éventuel.

Une exhumation sera effectuée pour un transfert dans un ossuaire que la commune devra construire.

Un registre sera tenu en mairie et l'inscription des défunts inhumés pourra être apposée sur le monument. Les familles souhaitant sortir de la procédure devront faire constater l'entretien ou la réparation de la tombe.

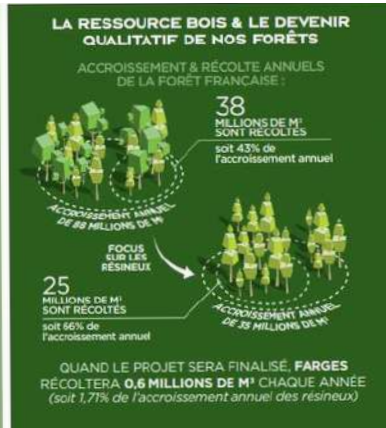
CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie du 11 novembre a bénéficié d'une accalmie. Une vingtaine de personnes s'est réunie devant le monument aux morts. Un moment convivial d'échange a suivi à la salle polyvalente en extérieur grâce au soleil bien que le fonds de l'air était un peu frais.



ZONE D'ACTIVITÉ INTERCOMMUNALE DE TRA-LE-BOS



La SAS Farges

OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE :

- Privilégier l'esprit d'une industrie de taille humaine.
- Favoriser l'essor de la construction en bois pour contribuer à la neutralité carbone.
- Contribuer à la vitalité du territoire rural
- Promouvoir notre croissance en intégrant un impact positif
- Valoriser la ressource avec un impact positif sur nos forêts.

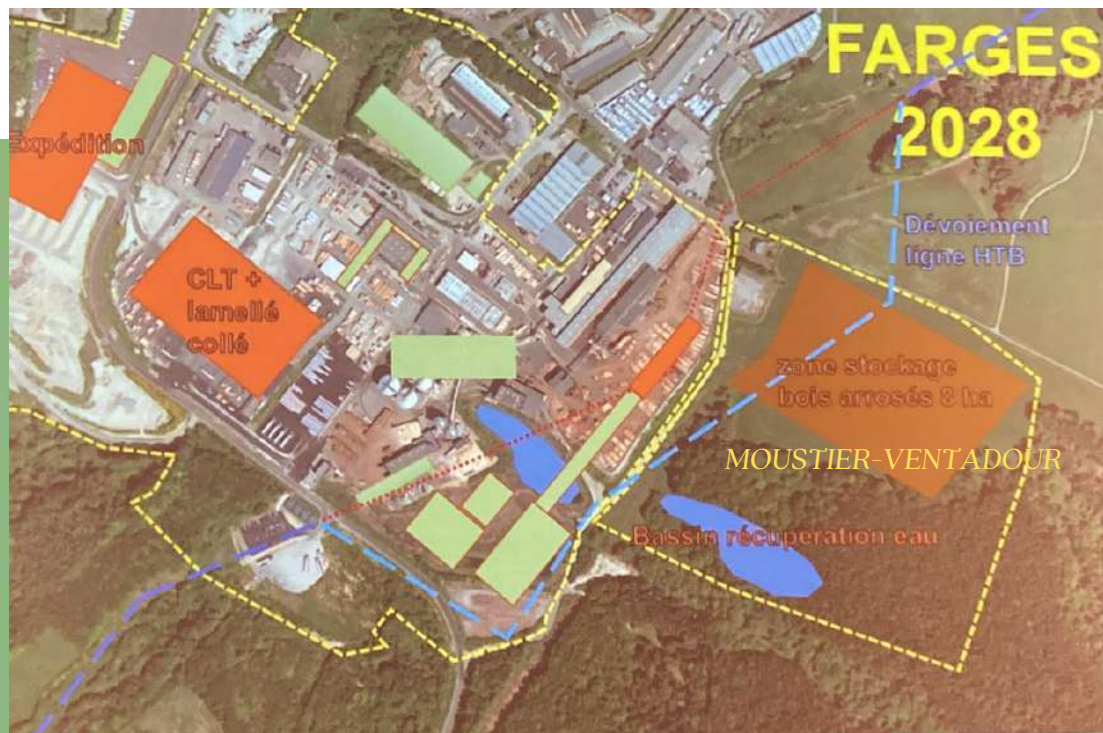
Né du rachat de l'ancienne scierie de Guy Farges en 2005 par la famille Piveteau, FARGES ambitionne, au travers d'investissements continus, d'être et de rester une entreprise innovante.

La passion pour le bois a toujours dicté la mission de l'entreprise : construire un monde durable pour les générations futures en offrant à tous le meilleur de chaque arbre. FARGES et le GROUPE PIVETEAUBOIS auquel elle appartient est une entreprise de tradition familiale qui accorde une attention particulière à l'intérêt général et à l'utilité collective de son projet de développement. L'ensemble des investissements prévus à Egletons participent à cette vision d'avenir.

L'entreprise face au risque d'annulation du PLUI et de la DUP a changé son projet. Pour cette raison la ligne de sciage ne sera pas sur Moustier-Ventadour mais sera orientée Nord Sud en restant sur les parcelles à Egletons.

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

2024 : construction de la zone de stockage des billons
2024 : déplacement de l'atelier de traitements
Printemps 2026 à 2028 : contournement de la ligne électrique haute tension
août 2026 et août 2028 : mise en service du nouveau parc à grumes
Fin 2026 : mise en service de la seconde Cogénération Biomasse
2028 : construction de la zone arrosée
2028 : mise en service des ateliers CLT et lamellé-collé

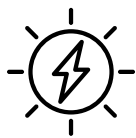


Vente de foncier zone Tra-le-Bos

Le conseil communautaire du 13 novembre 2023 a validé par 27 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions, la vente des terrains sur la zone de Tras le Bos au profit de la SAS Farges pour la somme de 1 500 000€. Le maire de Moustier-Ventadour est intervenu pour faire part de son inquiétude face à une possible annulation de l'arrêté de la DUP ainsi que du PLUI puisque des recours sont en cours. Il a proposé une solution transitoire pour ne pas faire porter le risque à la Com Com en louant les terrains à l'entreprise Farges ; cette location couvrirait tous les intérêts d'emprunt. Si l'annulation venait à être actée, le remboursement intégral des sommes perçues devrait être réalisé ; il faudra ajouter une indemnité à verser à l'exproprié et envisager la remise en état intégral des terrains qui seraient à la charge de l'expropriant c'est à dire la Com Com.

Préservation de l'environnement

Un arrêté du préfet instaure une astreinte de 1500€/jour à la SAS Farges à compter du 11 décembre si les travaux exigés par la mise en demeure ne sont pas honorés d'ici mai 2024. Somme exigible une fois l'échéance passée.



EAU ET ÉNERGIES

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE LA COMMUNE

La commune a choisi d'optimiser ses dépenses énergétiques **sans pour autant supprimer des services.**

Le coût de l'énergie et notamment celui de l'électricité a fortement augmenté même si la hausse du KWh a été modérée pour la commune qui est en tarif réglementé EDF.

Pour le chauffage : Globalement le bilan de consommation électrique a diminué ces deux dernières années notamment en optimisant les heures de chauffage à l'utilisation dans les bâtiments communaux.

Cette optimisation est programmée ou bien adaptée ponctuellement à distance en fonction des usages.

La diminution des déperditions sur le bâtiment mairie contribue aussi aux économies ce qui fait que même après augmentation de plus de 30% de l'électricité la facture de la commune a malgré tout diminué de 10%.

Afin de plus nous sensibiliser aux dépenses énergétiques sur la plupart des bâtiments, un comptage séparé a été mis en œuvre à la mairie, à la salle du conseil, dans le bureau du maire, la cantine et la salle polyvalente.

Pour l'éclairage public : En 2023, Sounit et Gourdon ont vu leur éclairage se moderniser avec le passage à l'éclairage LED consommant ainsi trois fois moins et avec une luminosité plus respectueuse de l'environnement et qui perturbe beaucoup moins la faune du fait d'éclairages davantage dirigés.

La commune envisage de passer au 100% LED d'ici 2025 sans pour autant supprimer ni augmenter le nombre de points lumineux.

Les durées d'éclairage public ont aussi été réduites (allumage 6h30 le matin et extinction 21h30 le soir en hiver, 22h30 été).

SYNDICAT DES EAUX

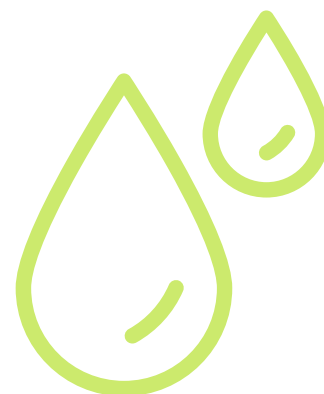
Le renouvellement de la télégestion est en cours, les données seront collectées par le serveur du syndicat, elles permettent comme précédemment de vérifier les débits et le contrôle des fuites. Une sécurisation de la commande des pompes de Mirtige et Pradelbos sera mise en place.

Le CPIE (centre permanent d'initiative à l'environnement) est chargé de la mise en conformité des captages et forages avec l'intervention d'une hydrogéologue afin de redéfinir les périmètres de protection; la visite de terrain est faite et nous attendons son rapport.

La Socama est chargée de l'étude des travaux, en particulier :

- Réhabilitation et mise en conformité des têtes de forages
- Raccordement du réseau des Farges sur celui de la Croisille
- Suppression du surpresseur de Tonnant
- Augmentation de la capacité du réservoir de la Croisille de 100 à 200m³
- Station de traitement neutralisation et chloration à la Croisille
- Chloration réservoir de Prailloux

Le montant total prévisionnel de ces travaux est de 654 000€ avec environ 52% de subvention.



2023 une année riche en fréquentation et en animation au château !

2023 marque un tournant dans la médiation et la promotion du site du château de Ventadour.

Une fois de plus, le public a été au rendez-vous et cela malgré une météo contrastée. Cette année, 8 693 visiteurs ont pu découvrir Ventadour, soit une évolution de la fréquentation de plus de 30% par rapport à 2022.

Avec plus de 80 dates d'animations, la programmation au château de Ventadour a pu satisfaire petits et grands. Animations enfants, visites guidées et thématiques, visites en chansons, jeux à vivre en famille (escape game, cluedo), spectacles, camp médiéval, apéro art et histoire, tir à l'arc, théâtre, marché de producteurs, concert, ateliers cirque...un programme riche et diversifié afin de répondre à l'attente de nos touristes et de nos locaux. Les animations suscitent un très bon retour des participants et invitent à poursuivre dans cette voie.

Des nouveaux aménagements

La mise en place du sentier d'interprétation dans l'enceinte du château au printemps 2023 a permis aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir l'histoire de Ventadour.

15 stations composées de panneaux, de représentations visuelles en 3D, ou encore un banc sonore sur les Troubadours permettent désormais aux visiteurs de comprendre toutes les richesses du site. Après une saison de présentation au public, de nombreux visiteurs ont souligné la qualité des contenus et des supports. Cet aménagement a été réalisé et financé par l'Office de Tourisme avec l'appui financier des Fonds Européens et de la Communauté de Communes.

La réalisation de deux toilettes à l'arrière de la billetterie est venue conforter la qualité d'accueil du public sur le site. Cet aménagement a été financé par la Communauté de Communes.

De nouveaux supports de communication

2023, c'est aussi le lancement d'un nouvel univers de communication autour du Château : nouvelle charte graphique, nouveau site internet www.chateau-ventadour.fr et nouvelle plaquette de présentation de la programmation.

Conservation du site

Des travaux d'entretien d'avant saison ont permis de consolider une partie de l'ancien logis et la base de l'escalier de l'ancienne tour carrée.

Les travaux ont été commandés par la communauté de communes et réalisés par la société SOCOBA.



Un pass « Ventadorn » pour les habitants de Moustier-Ventadour



En 2023, un pass « Ventadorn » a été mis en place pour les Moustiérais et Moustiéraises.

Ce pass donne droit à un accès gratuit pour une visite libre du site pendant les jours et horaires d'ouverture du Château (attention, le Pass n'offre pas la possibilité de participer aux animations du site gratuitement).

Pour la saison 2024, ce dispositif est reconduit.

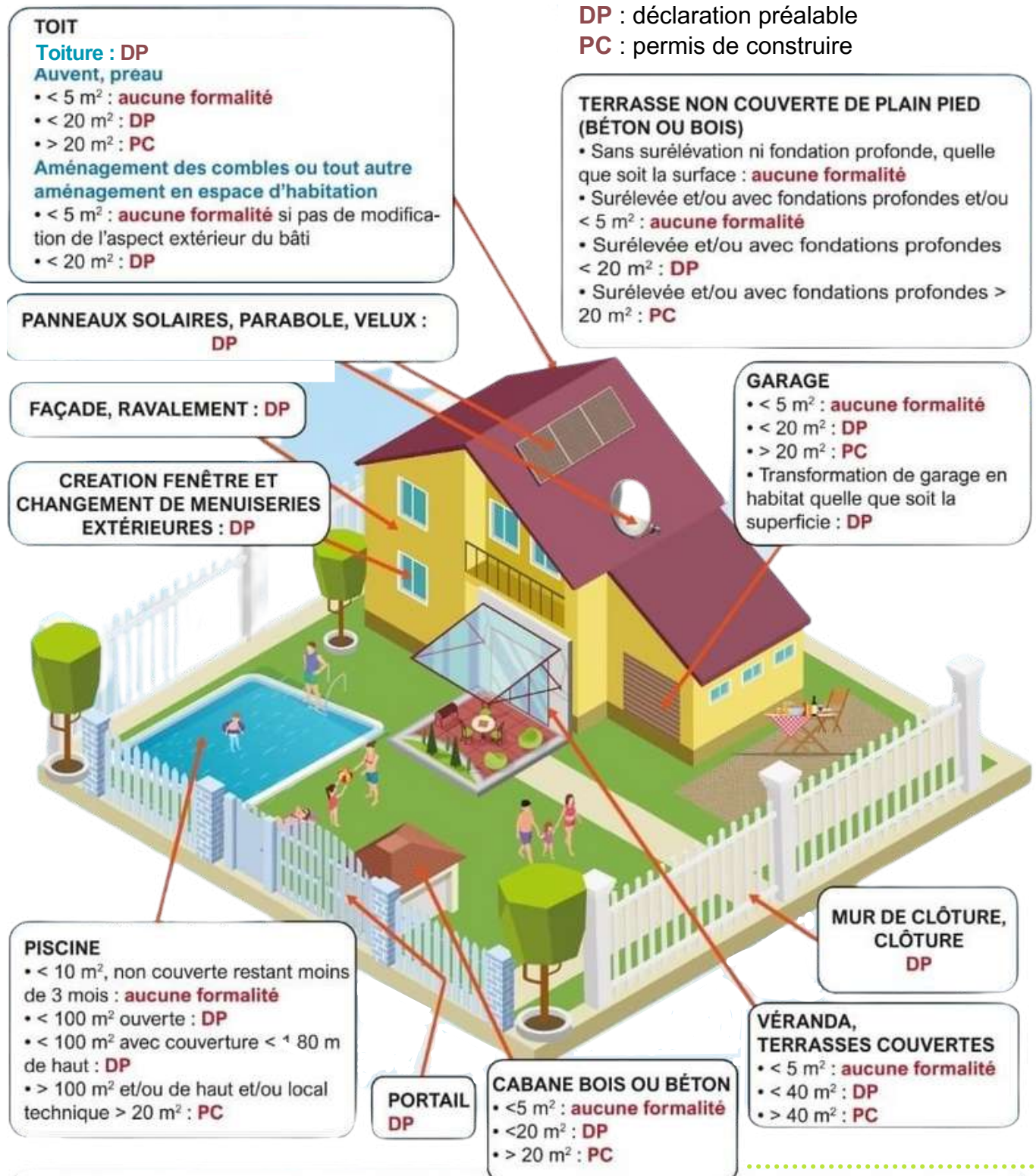
A noter que les pass distribués en 2023 seront également valables pour la saison à venir. Les « pass ventadorn » sont à retirer à la Mairie de Moustier.

Application du PLU-i Ventadour-Egletons-Monédières

Depuis 2020, les autorisations de droit du sol relèvent de l'application du plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-i). Les règles peuvent varier pour s'adapter aux caractéristiques locales (bourgs, villages...) et en fonction de la nature des travaux envisagés (constructions, murs, piscines, clôtures...).

Quelles autorisations pour quels travaux ? La réponse avec le schéma ci-dessous !

Attention : dans les secteurs sauvegardés (périmètre autour de l'église et du château), les autorisations sont obligatoires dès le premier m² !



NOTRE ÉCOLE "LES TROUBADOURS" ET LE RPI

Les effectifs :

Le Conseil d'Ecole du RPI (regroupement pédagogique communal) s'est déroulé dans les locaux de l'école à Soudeilles le 8 novembre dernier.

Les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2022/2023 sont les suivants :

- à Moustier-Ventadour : 23 élèves dont 9 en petite section, 10 en moyenne section et 4 en grande section,
- à Soudeilles : 20 élèves dont 5 en CP, 8 en CE1 et 7 en CE2
- à Darnets : 17 élèves dont 8 en CMI et 9 en CM2

Pour la rentrée 2024, le nombre d'élèves serait celui-ci :

- à Moustier-Ventadour : 28 élèves : 9 en petite section, 9 en moyenne section et 10 en grande section,
- à Soudeilles : 17 élèves : 4 en CP, 5 en CMI et 7 en CE2
- à Darnets : 15 élèves : 7 en CMI et 8 en CM2.



Il est rappelé que les inscriptions pour la prochaine rentrée doivent se faire en mairie.

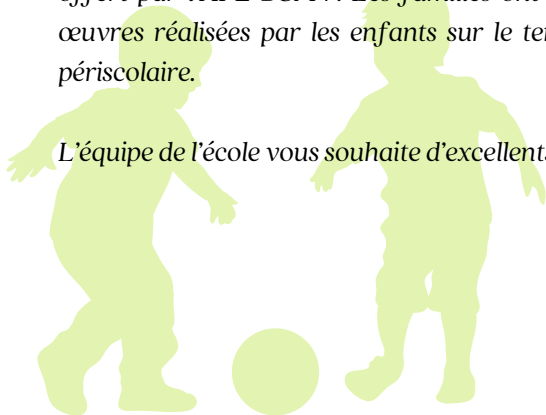
Les projets :

Les 23 petits Troubadours de Moustier ont passé une bonne rentrée. Cette année ils vont travailler sur les 4 saisons, les petits écoliers ont déjà travaillé sur l'automne en découvrant l'artiste Arcimboldo et en réalisant une œuvre d'art en collage sur l'automne.

Cette année sera aussi sportive pour l'école de Moustier avec plusieurs rencontres prévues dans l'année dans le cadre de l'USEP : gymnastique, jeu d'opposition et athlétisme.

Les enfants ont clôturé l'année par une chorale devant leur famille, l'arrivée surprise du Père Noël et un goûter offert par l'APE DSMV. Les familles ont pu admirer les œuvres réalisées par les enfants sur le temps scolaire et périscolaire.

L'équipe de l'école vous souhaite d'excellents vœux !



Pour les écoles de Darnets et Soudeilles :

Des séances piscines ont été organisées au premier trimestre pour les écoles de Darnets et Soudeilles. Des séances de rugby sont prévues pendant la coupe du monde. Les CM2 travaillent sur les dangers d'internet avec l'intervention de la gendarmerie.

En collaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire, un projet artistique au château du Lieuteret à Darnets a été approuvé par le rectorat.

Les élèves de Soudeilles ont créé une maquette du village avec le Pays d'Art et d'Histoire pendant le premier trimestre.

Les CM vont passer un permis piéton avec le soutien de la gendarmerie. Et enfin une sortie athlétisme sera organisée à Meymac au cours du mois de juin ainsi qu'un cycle vélo pendant trois semaines du 29 avril au 17 mai.

INAUGURATION MAIRIE ET VŒUX A LA POPULATION



samedi
20
janvier

Le Maire et les élus ont accueilli les personnalités invitées et leur ont proposé une visite des lieux en commentant les travaux réalisés . A l'issue de la visite, le traditionnel ruban a été coupé et partagé entre les invités : Préfet, Sous-Préfète, Président du Conseil Départemental, Conseillers Départementaux, Conseillère Régionale, Président de la Communauté de Commune, et Député.

Plus d'une centaine de personnes ont participé à l'événement, l'occasion de permettre aux autorités de constater l'efficacité des financements apportés à nos projets et de passer un bon moment de convivialité avec des produits locaux, charcuterie le Pelou, Fromages de la Bissière, Terrines de cerf des chasseurs, Tourtous....

Une minute de silence a permis de rendre hommage à Coco, suivie des discours dans la salle polyvalente avec en premier celui du maire évoquant les faits marquants de 2023, les travaux de la mairie et les projets 2024. La restructuration comprend toiture, ravalements, cheminées, secrétariat, bureau du maire, salle du conseil et des mariages au RDC ainsi que trois logements avec cage d'escalier au 1er étage.

Le montant total de ce projet s'élève à **416 780 €** entre 2020 et 2023, il est financé par : l'Etat : 139 440 €, la Région : 18 000 €, le Département : 119373 €, la Communauté de commune Ventadour-Egletons-Monédières : 10 000 € et la Commune : **129 967€** soit 31 %.



POT DE FIN D'ANNÉE



Un pot de fin d'année a permis de rassembler élus et personnels dans la salle du conseil le jeudi 21 décembre 2023.

La rétrospective 2023 a permis de remercier notre personnel dans leur implication professionnelle et notamment de souligner la polyvalence mise en œuvre spontanément par certains agents pour assurer la continuité du service lors d'absences imprévues.

Les élus ont offerts aux personnels un panier gourmand suivi d'un bon moment de convivialité.



LE YOGA

Cette année, le yoga à Moustier-Ventadour continue à l'initiative d'un groupe très motivé.

Tous les jeudis, nous nous retrouvons pour une séance à distance, où une quinzaine d'élèves pratiquent le yoga. Grâce à l'implication et à l'investissement des personnes avec l'accompagnement de la municipalité, nous arrivons aujourd'hui à une très bonne qualité de vidéo, qui facilite grandement les ajustements proposés.

Ces séances permettent de maintenir le fil d'une certaine orientation de pratique en attendant les rendez-vous biannuels en présentiel.

Prochain rendez-vous, les 6 et 7 avril, pour un atelier sur le thème de "l'équilibre sur les plans, physique, mental, émotionnel..." avec 3 créneaux horaires au choix (samedi matin, samedi après-midi ou dimanche matin).

Merci pour cette relation de confiance et amicale au Moustier.

Belle année 2024 dans la confiance et la joie de l'entraide.

Valérie Damville Professeure diplômée de Yoga Vedanta, De Gasquet et Yin Yoga"



Tout d'abord, nous avons une pensée pour notre ancien maire Claude Serre, dit Coco, et présentons nos plus sincères condoléances à la famille Serre.

Petit point sur nos actions au Tribunal Administratif :

- ICPE (installations classées protection de l'environnement) toujours en attente d'un jugement.
- PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) est passé au tribunal le 21 décembre 2023. Nous attendons la décision de justice d'ici la fin du mois de janvier.
- DUP (déclaration d'utilité publique) l'action en justice est toujours pendante.

Nous avons attaqué la délibération du conseil communautaire, du 9 octobre 2023, concernant la vente des terrains expropriés à la SAS Farges-Piveteau. Un déféré a été déposé à ce sujet auprès de la préfecture.

Nous avons appris qu'un arrêté a été pris par le préfet de la Corrèze le 11 décembre 2023 à l'encontre de la SAS Farges-Piveteau. Celui-ci met l'entreprise en demeure de se mettre aux normes sur les différentes nuisances qu'elle génère, sous peine d'astreinte financière.

Une date à retenir : Samedi 10 février, salle des fêtes de Rosiers-d'Egletons, 15h

Sous l'égide de différentes associations, réunion d'information et d'échange autour de la question : L'extension de la scierie Piveteau- Farges est-elle bénéfique pour le territoire ?

Venez nombreux !!

Très bonne année à toutes et à tous !!!

LE FOYER RURAL

L'année 2023 se termine et le foyer dresse son bilan. Parfois positif, d'autres fois, plus modéré, dû surtout aux conditions météo qui n'ont pas été toujours favorables pour nos diverses animations au château.

Le château en musique avec de superbes artistes aux voix sublimes a eu lieu devant un public clairsemé. Il faut dire qu'entre deux averses, ce n'est pas facile de motiver les spectateurs.

Attendue tous les ans avec impatience, la fête du village, avec ses chars insolites, a attiré cette année encore un nombreux public. Une réussite à l'actif des membres du foyer rural et un grand merci aux nombreux participants de tous âges (2 mois pour le plus jeune à 92 ans) qui se sont joints à nous. La fin de la soirée a été, comme toujours, dans la bonne humeur, animée par Rémi Sallard.

Le concours de belote a rencontré un beau succès avec 36 équipes.

Madame la présidente, Raphaëlle ISERE, ainsi que tous les membres du foyer rural, vous souhaitent une très bonne année 2024.

Programme prévisionnel des festivités 2024 :

Dimanche 10 Mars : premier trail des
Troubadours

Samedi 20 avril : repas de printemps

Dimanche 12 Mai : rando des Troubadours

Fin Juin : théâtre au château

5 Juillet : marché de producteurs au bourg

10 août : le château en musique

Samedi 07 Septembre : fête du village

Vendredi 22 Novembre : concours de belote



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E. DSMV)

L'Association des Parents d'Élèves du RPI est très heureuse d'avoir pu proposer durant ce 1er trimestre scolaire une tombola suivie d'un concours de belote le 11 novembre 2023 sur Moustier-Ventadour ainsi qu'un repas bal animé par DJ Max Event le 2 décembre 2023 sur Soudeilles.



Nous sommes actuellement en plein préparatifs pour d'autres manifestations dont la fête de l'école qui aura lieu au mois de juin sur Darnets. Nous remercions chaleureusement les bénévoles et participants qui ont été et seront à nos côtés.

Grâce aux fonds récoltés durant ces manifestations nous avons le plaisir de pouvoir participer financièrement à plusieurs projets et voyages organisés par les écoles du RPI notamment :

- le bus et la sortie théâtre à Sarran pour les élèves de maternelle
- le bus et le séjour sportif sur Bugeat en pleine nature pour les élèves du CP, CE1, CE2 (une participation de l'APE est à l'étude)
- les goûters de Noël pour les 3 écoles.

Nous profitons de votre lecture pour vous rappeler qu'en cette année scolaire nous sommes fiers de vous proposer un nouveau service de communication avec une adresse mail aipedsmv@hotmail.com et un compte facebook Ape Dsmv afin de faciliter la visibilité des événements et les échanges en temps réel.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite une très bonne année 2024, compte sur vous tous et espère vous revoir plus nombreux en tant que bénévoles et/ou participants aux prochaines manifestations.

02
déc.

Repas de cerf organisé par les chasseurs



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le Président et les membres du bureau de la société de chasse de Moustier-Ventadour vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous tenons à remercier chacun d'entre vous d'avoir participé aux différentes manifestations que nous avons proposées : pétanque, repas. Nous vous donnons rendez-vous en 2024.

VILLE À JOIE

La commune a accueilli les 27 septembre et 14 octobre la tournée « Ville à joie ».

« Ville à Joie » c'est une entreprise à vocation sociale qui a entrepris une tournée nationale dans le but de ramener des services dans les communes rurales et de proposer un temps festif afin de favoriser le lien social. Près de 50 personnes étaient présentes à chacune des soirées et de nombreux stands y ont trouvé leur place. Étaient représentés : la Communauté de Communes et ses services, l'ADAPEI de la Corrèze, l'association du Panier Paysan de Haute-Corrèze, l'entreprise Trésor Ludique, le collectif du futur café associatif, l'office de tourisme, une sophrologue, un maître reiki, un stand sur les mobilités, la Ferme de Jolie Fleur, une kinésologue, Alicéluce biscuiterie et l'école de Moustier.

Un food truck était présent pour permettre la restauration sur place et les soirées se sont conclues par un moment festif autour d'un quizz musical.



27 septembre en soirée



14 octobre en soirée

Collectif : Des nouvelles du café multiservices

Dans le précédent bulletin municipal de juillet 2023 nous vous parlions de la création d'un collectif pour le café multiservices. C'est fait !

Le projet est donc porté par ce collectif qui rassemble une cinquantaine d'habitants de Moustier-Ventadour, tous volontaires et bénévoles. Le collectif est structuré en plusieurs groupes : Dessiner le projet, Communication, Evènements, Aménagements, Activités.

Le groupe « Dessiner le projet », qui a commencé à travailler dès le début juillet est composé de 14 personnes aux expériences professionnelles et personnelles très variées (1).

Le groupe a travaillé seul et avec l'appui et les conseils de l'association Airelle.

Les actions entreprises

- Deux réunions publiques avec la population. La première (en mai) pilotée par Airelle, pour répertorier les demandes et souhaits des habitants. La seconde (en septembre) pour faire connaître l'état d'avancement de la réflexion. Il est prévu d'organiser d'autres réunions pour tenir la population informée.
- Des réunions du groupe « dessiner le projet » dans sa totalité et par sous- groupes. Elles ont donné lieu à l'élaboration de la charte du projet ainsi qu'à un tableau listant les besoins et les moyens à mettre en œuvre pour chaque activité.
- Des visites d'autres cafés associatifs
- La participation aux rencontres avec l'architecte pour préciser les besoins identifiés par le collectif.

Les évènements importants de décembre 2023 !

- Le 13 décembre la mairie est devenue propriétaire du terrain sur lequel sera implanté le futur café.
- Le 15 décembre, après présentation du dossier, le collectif a intégré le parcours d'incubation Rhizome à l'unanimité du jury. Cela nous permettra d'avoir une aide de l'association Airelle pour structurer et formaliser le projet.

A votre écoute !

Avec ce bulletin municipal est joint un questionnaire succinct pour permettre de réaliser l'étude de marché. Il suffit de le compléter et de le retourner à la mairie ou de le transmettre à l'adresse mail suivante :



cafedumoustier@gmail.com



Les actions encore à mener

Le nom "café multiservices" est le nom du projet et un nom définitif devra être choisi en concertation avec les autres groupes de travail (commission Communication) et la mairie. Une consultation des habitants a eu lieu, mais pour l'instant aucun nom n'a été définitivement arrêté.

Les étapes importantes à venir au 1er trimestre 2024 :

- Trouver un nom pour le café multiservices (57 noms différents proposés par les habitants)
- Transformer le collectif en association ou autre structure adaptée
- Trouver les leviers et les modalités pour obtenir des financements en fonction des postes identifiés et du prévisionnel
- Assister au rendu de l'APD (Avant-Projet Détaillé) par le cabinet d'architecte (impact Architecte des Bâtiments de France), le 29/01/2024. A noter que la construction du café devrait être terminée à l'été 2025.
- Aux 2ème et 3ème trimestre 2024
- Organiser des évènements afin de mobiliser les bénévoles et tester l'organisation

Si vous voulez participer il est encore temps.
Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.
Rapprochez-vous du secrétariat de mairie.

(1) composition du groupe de travail : Coralie Baratault ; Yoann Caput ; Annie Chassagne ; Jacky Clergeau ; Caroline Clément ; Jacques Estrade ; Eric Feintrenie ; Jacqueline Flapper ; Thierry Lipman ; Cédric Marchessoux ; Christine Pée ; Rémi Pradinas ; Thierry Peyrichoux ; Fredéric Tiliagnac.

FOOD TRUCK



Trois soirées festives ont eu lieu cet été avec chaque fois, la venue d'un food-truck différent.

Première soirée le 18 juillet avec une dégustation de produits libanais de **Chez Bibi**.

Soirée burger le 8 août avec **QG Street Food** de Naves.

Et enfin repas truffade le 22 août avec le food-truck **L'Arverne**.

Le couderc a retrouvé sa vocation initiale de lieu de rassemblement avec l'installation de la buvette et de longues tablées. Malgré les fortes chaleurs, ces soirées ont rencontré un vif succès avec à chaque fois plus d'une centaine de repas servis.

Ces manifestations seront de nouvelles organisées cet été ; les dates seront communiquées dans le prochain bulletin.



3
sept.

A l'issue du défilé
de char !

